

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La ville de Mennecy a pris la décision, en accord avec les conseils d'école et donc la communauté éducative, de mettre en œuvre la nouvelle réforme des rythmes scolaires suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

En effet, l'ambition et l'objectif premier de cette démarche est de reconstruire une organisation qui a tant affecté les rythmes des enfants, des parents et des acteurs éducatifs.

La ville a réalisé un travail de synthèse portant sur les attentes de la communauté éducative afin de revenir à l'organisation des rythmes tels qu'ils étaient pratiqués avant la réforme 2014-2017.

Cette ancienne organisation prenait en compte d'une part l'organisation familiale, d'autre part le rythme de l'enfant et enfin la capacité des services municipaux à proposer un service public de qualité.

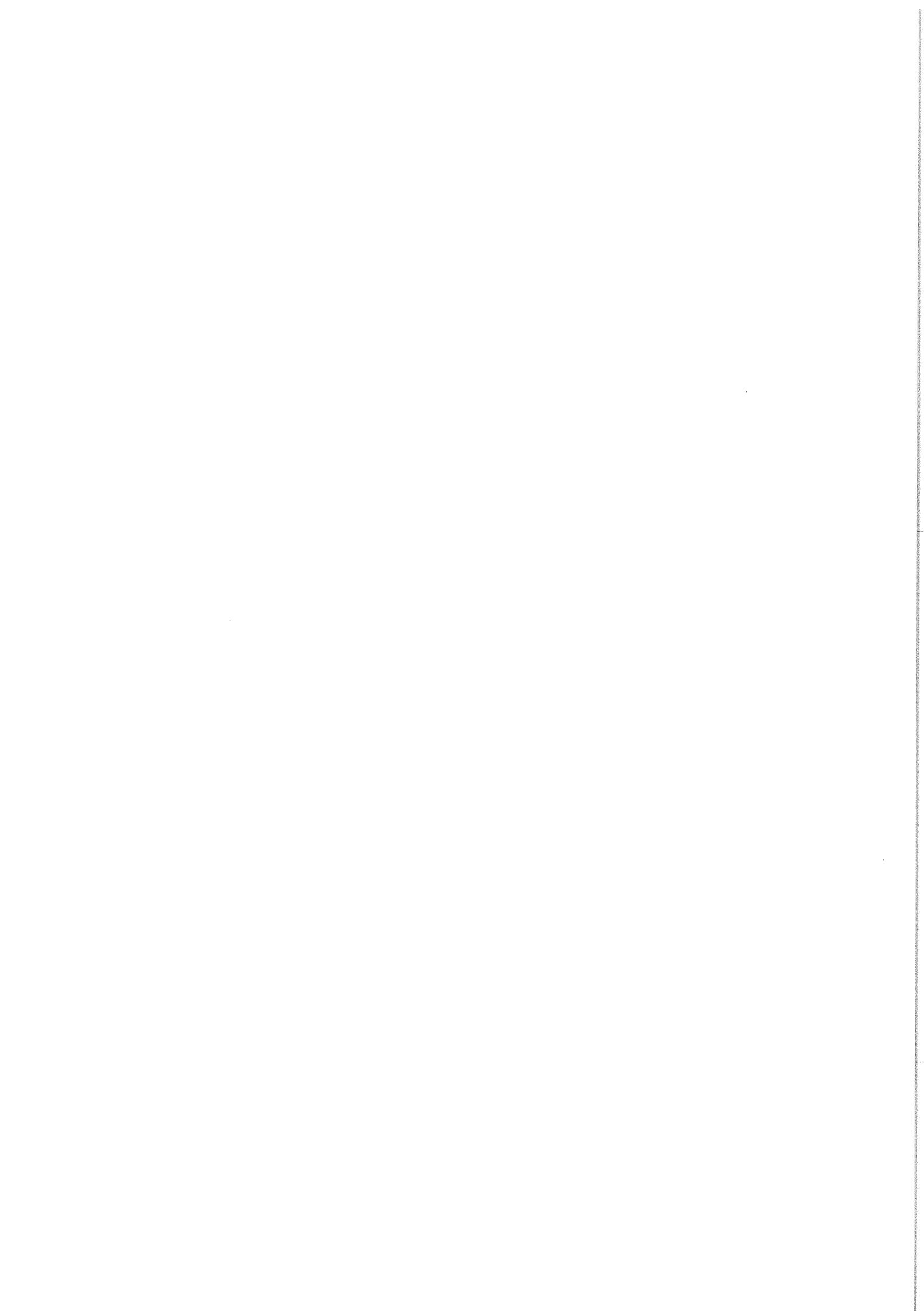
Ainsi, les propositions ont été élaborées en considérant :

- l'intérêt des enfants, leur contexte socio-éducatif et faisant suite aux différents constats de défaillance de l'application de la réforme des rythmes scolaires 2014-2017.
- les capacités financières et humaines de la ville.

Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 29 juin 2017 invitant par la même occasion la communauté éducative à s'exprimer sur le retour aux anciens rythmes scolaires plus adaptés à l'enfant et aux familles.

Après votation, et comme indiqué sur l'annexe ci-jointe, la nouvelle réforme a été retenue à une large majorité par les votants.

Il est demandé au conseil municipal d'approver la demande de Monsieur le Maire de revenir sur la réforme des rythmes scolaires de 2014 et ce, dès la rentrée scolaire 2017/2018.



DELIBERATION

OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU le Code de l'éducation,

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au Projet Educatif Territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU la circulaire n°2014-063 du 9 mai 2014 portant sur les modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires prévues par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la délibération du conseil municipal de Mennecy en date du 15 mars 2013 approuvant le report de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire pour la rentrée 2014.

VU la délibération du conseil municipal de Mennecy en date du 13 juin 2014 demandant le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires en 2015 pour la commune de Mennecy,

CONSIDERANT que cette réforme a engendré une lourde charge financière pour la commune suite à la mise en place d'une demi-journée supplémentaire,

CONSIDERANT que ce dispositif a mis à mal le projet éducatif local de la commune qui s'appuie sur un partenariat avec de nombreuses associations,

CONSIDERANT les correspondances adressées à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, à l'Inspection de l'Education Nationale, aux enseignants et parents d'élèves par lesquels la municipalité et la communauté éducative expriment leur volonté de revenir à la semaine de 4 jours,

CONSIDERANT que lors du conseil d'école extraordinaire en date du 29 juin, une très large majorité des membres de la communauté éducative a voté pour le retour à la semaine de 4 jours,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'approuver la demande de Monsieur le Maire de revenir sur la réforme des rythmes scolaires de 2014/2017 et ce dès la rentrée scolaire 2017/2018.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller régional